

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie.villerspol@orange.fr

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de circulation

Arrêté n°42 – 2023
Villers-Pol, le 04 octobre 2023

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux d'assainissement, de la part de Noréade par l'entreprise SARL TLT - 101 Route Nationale - 59540 Inchy sur la rue René Cenez et le Chemin de Wult de et à Villers-Pol à partir du 16 octobre 2023 eu 29 février 2024.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

VU la demande de l'entreprise ou de l'organisateur ;

ARRETONS

Article 1 : La circulation de la Rue René Cenez et Chemin de Wult, sera interdite, 16 octobre 2023 eu 29 février 2024, sauf riverains.

Article 2 : L'entreprise désignée par Noréade, SARL TLT - 101 Route Nationale - 59540 Inchy sera chargée de la mise en place de la signalisation et de la déviation.

Article 3 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Pol,

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Direction de la voirie et des infrastructures départementale

Fait à Villers-Pol, le 04 octobre 2023

Mr le Marie,
YZANIC Olivier


